

NOVEMBRE 2021

Bulletin
Municipal
de BAURECH

La Futaille



Mairie de Baurech
1400 route de Malagar
33880 BAURECH

Tél. : 05.56.21.31.54

Mail : mairie.baurech@orange.fr

Site internet : www.baurech.fr



L'automne s'est installé avec ses couleurs flamboyantes pour la plus grande joie des promeneurs. Mais c'est aussi l'annonce de l'hiver et de tous ses moments conviviaux et de partage. Plusieurs manifestations nous permettront ainsi de nous retrouver.

Pour les membres du conseil municipal, c'est aussi l'occasion, de travailler à l'amélioration de notre cadre de vie pour plus de confort et de sécurité. Tout d'abord ce sera la réalisation du projet de sécurisation de l'entrée du bourg côté Bordeaux. Ces travaux consisteront à faire ralentir la vitesse de circulation des automobiles avant de traverser notre village.

Par ailleurs, il est prévu d'installer des feux comportementaux au niveau de l'école et de la mairie, obligeant les véhicules à respecter la vitesse limitée.

Ces actions vont enfin permettre de connaître une circulation routière apaisée au sein de Baurech.

D'autre part, l'installation en cours de jardinières encadrant les passages cloutés doit renforcer la sécurisation de l'espace piétonnier et empêcher le stationnement des véhicules.

L'amélioration du cadre de vie de l'école, après une rentrée réussie dans de meilleures conditions, va se traduire par des rénovations de peinture dans la classe maternelle et l'installation d'un bloc sanitaire près de la cour d'école.

Au travers des articles publiés dans ce numéro de la futaille, les lecteurs prendront connaissance des autres chantiers en cours, notamment le dossier à plus long terme pour l'installation de commerces.

Le conseil municipal a vivement regretté de ne pas avoir pu organiser finalement, pour des raisons météorologiques, la fête de village, une nouveauté qui lui tenait très à cœur. Ce n'est que partie remise, sans doute au printemps 2022.

La vie reprend doucement, chacun de nous retrouve peu à peu, ses habitudes de vie, familiales et sociales. Mais gardons nous de trop relâcher nos mesures de prévention sanitaire. Prenez soin de vous et vos proches pour aborder cette fin d'année sereinement.

Pascal MODET

Agenda

- Jeudi 11 novembre Commémoration Armistice
- Samedi 13 novembre Soirée Péroù
- Mercredi 17 novembre Atelier Vitabib
- Mercredi 24 novembre Atelier Vitabib
- Samedi 27 novembre Soirée théâtre
- Samedi 11 décembre Soirée Gospel
- Vendredi 7 janvier Vœux du maire
- Vendredi 21 janvier AG Comité des Fêtes -
- Vendredi 28 janvier AG Sites & Monuments
- Samedi 29 janvier AG Bibliothèque

Sommaire

Page 3 : ACTUALITÉS

Page 4 : VIE DE LA COMMUNE

Page 5 : CULTURE

Page 6 : ASSOCIATIONS

Page 7 : ÉCOLE

Page 8 : LA MAIRIE VOUS INFORME

Page 9 : INTERNET ET NOS ENFANTS - ANIMAUX

Page 10 et 11 : URBANISME - PADD

Page 12 : LE CARNET – CULTURE D'ANTAN

Inscriptions pour la rentrée scolaire 2022-2023

Pour les enfants nés en 2019 ainsi que pour les nouveaux arrivants sur la commune, les inscriptions scolaires auront lieu dès le mois de janvier 2022 auprès de la mairie,.

Se munir

- ✚ du Livret de famille
- ✚ d'un justificatif de domicile (facture eau, électricité, gaz, ...)

JARDIN COMMUNAL

Le projet concernant la création d'un jardin pour l'école est en cours de réalisation.

Dans un premier temps, une partie de l'équipe municipale s'est consacrée à l'installation des carrés potagers dans le terrain jouxtant la salle des fêtes. Ce terrain a par ailleurs bénéficié de la plantation de quelques arbres fruitiers.



Les enfants du Club Nature Intercommunal, animé par Sylvie Chaillot, le mercredi, ont pu effectuer leurs premières plantations. En ce qui concerne notre école, dès la rentrée, les maternelles planteront des bulbes pour avoir le plaisir de découvrir de belles fleurs et les élèves des autres niveaux travailleront sur la germination. Lors de la pause méridienne, certains se chargeront de l'entretien de ce jardin. C'est donc tout un travail d'équipe qui permettra aux enfants de découvrir la nature autrement.



Projet commerces

Le projet de création de commerces à Bau-rech continue son cours. À ce jour le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Architecture) a établi un projet architectural et une estimation approximative du coût financier

Une étude a été menée par la Chambre de Commerce en association avec Gironde Ressources, sur la faisabilité économique du projet. Il ressort que tous les paramètres (profils des habitants, situation géographique, concurrence) sont positifs, même si c'est le ou les porteurs de projets qui feront le succès des activités.

A ce jour, le cahier des charges doit être mis en forme pour l'installation des futurs locaux. Gironde Ressources apporte son soutien et son expertise pour la réalisation de ce document, et le choix d'un cabinet d'architectes.

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Inscription sur les listes électorales, cette démarche est à faire au plus tard le 6^{ème} vendredi précédant le 1er tour de l'élection.

En mairie, se munir

- ✚ d'une pièce d'identité
- ✚ d'un justificatif de domicile (facture eau, électricité, gaz, ...)

pour les personnes hébergées, se munir

- ✚ d'une pièce d'identité
- ✚ d'une attestation d'hébergement
- ✚ de la pièce d'identité de l'hébergeur
- ✚ d'un justificatif de domicile (facture eau, électricité, gaz, ...)



VIE DE LA COMMUNE

Le C.C.A.S.

Le CCAS de la commune de Baurech est à vos côtés

Notre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public dont le rôle principal est d'orienter, recevoir et conseiller le public **sur les démarches à effectuer dans le domaine social**. Quelles sont les principales missions d'un CCAS ?

- Mettre en lien les personnes âgées avec les prestations sociales locales qui peuvent leur être utiles, par exemple :
 - Les aides financières comme l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)
 - L'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH).
- Orienter les seniors vers des auxiliaires de vie qui les aideront à gérer les gestes du quotidien
- Aider les citoyens de la commune dans leurs démarches administratives (demande d'aide, etc ...) et en effectuer le suivi.
- Soutenir des personnes éloignées du numérique (quel que soit leur âge) et pour lesquelles la digitalisation du traitement des dossiers administratifs nécessiterait un accompagnement individuel (exemple : demande de financement d'un monte escalier, démarches pour une demande de retraite, rédiger un CV, rédiger un courrier administratif...)
- Le CCAS peut supporter financièrement certaines actions sociales dont l'intérêt va directement aux habitants de la commune, comme les distributions alimentaires, les secours ou l'hébergement d'urgence.

L'équipe du CCAS de BAURECH vous reçoit en toute confidentialité et sur rendez-vous auprès de la Mairie.

Vous vous posez des questions sur des démarches administratives (dossier retraite, impôts, APA, école, cantine, aides pour l'habitat) ou tout autre : nous serons à vos côtés pour y répondre ou vous orienter vers les services compétents.

La bienveillance entre voisins peut aussi contribuer au signalement de personnes qui pourraient être en difficultés (*bien entendu avec l'accord éclairé des personnes concernées*).

HALLOWEEN AU QUARTIER BLANCHE – MOUGNON - CABANE

Les petits et grands monstres de notre quartier se sont retrouvés pour fêter Halloween après une année d'absence. Quel plaisir pour nous tous ! Merci à tous les voisins pour leur participation et merci à tous ceux également qui ont joliment décoré leur maison. Un grand merci également à Céline. Rendez-vous l'année prochaine !



Soirée caritative

L'association Pérou Amitié Solidarité organise une soirée caritative pour les enfants du bidonville de Collique. Si la situation s'améliore un peu au Pérou, il faut savoir que c'est le pays qui a connu le taux le plus élevé de morts du covid. Les enfants n'ont toujours pas repris l'école. Seuls les jeunes qui font des études supérieures ont pu les poursuivre en distanciel. Nous finançons les études de 11 jeunes actuellement. Nous avons dû leur fournir des tablettes pour qu'ils puissent suivre leurs cours.

Mais ce qui reste difficile c'est la cherté de la vie. Les prix des denrées alimentaires se sont envolés. Les repas fournis par l'association sont devenus vitaux.

Aussi, pour poursuivre notre action nous vous attendons nombreux à la soirée du

Samedi 13 novembre

Les réservations sont obligatoires avant le 9 novembre au 06 31 62 94 25. Règlement à adresser à Pérou amitié solidarité 238 route de Sentout 33880 BAURECH.



SOIRÉE LATINE amitié solidarité Pérou

au bénéfice des enfants de Pérou Amitié Solidarité

Samedi 13 novembre 20h
Salle des fêtes de Baurech

Pass sanitaire obligatoire

Stand de bijoux et vêtements péruviens

Repas

Apéritif avec tacos guacamole et rillettes de chorizo
Paella poulet fruits de mer
Nougat glacé

Animé par le groupe Tierra Latina !

Prix

25€ adultes | 15€ enfants jusqu'à 11 ans inclus

Réservation jusqu'au 8 novembre en adressant un chèque à Pérou Amitié Solidarité 238 route de sentout 33880 Baurech

Théâtre



Lous Coumédiens présente

COUP DE Foudre À CASTELJARNAC

Une pièce de Jean-Pierre Martinez

Réservation au: 06 86 16 25 93

Samedi 27 novembre à 21h
(ouverture des portes à 20h30)

CASTELJARNAC Salle des fêtes de Baurech

Participation au chapeau

Pass sanitaire obligatoire

La compagnie s'engage à être à l'écoute des modifications de programmation en cas d'évolution épidémiologique. Merci d'être au service de tous.

Suivez-nous !   

Cette année la compagnie théâtrale "Lous Coumédiens" présente une pièce de Jean-Pierre MARTINEZ : Coup de foudre à Casteljarnac

Samedi 27 novembre

Mise en scène :

Christelle Tiffon et Philippe Ballay

Soirée récital Gospel

Samedi 11 décembre

Le groupe Love Gospel Singers composé d'une quinzaine de personnes, chanteurs et musiciens se produira à 20h à la salle des fêtes

S'en suivra une collation, boissons chaudes et brioches, offerte par le Comité des Fêtes

Prix d'entrée : 5€ (gratuit pour les moins de 12 ans)



ASSOCIATIONS

A.D.E.L.

Patrice de La Rivière a recueilli les impressions des membres de la M.A.M (Maison des Assistant(e)s Maternel(e)s) à propos de l'association ADEL.

Mélina, Mélanie et Ivan, vous vous êtes installés à côté de la Mairie de Baurech; pourquoi avoir choisi cette commune ?

Nous habitons à proximité de la commune de Baurech qui présente avec la D10 une zone de passage prioritaire propice à notre activité. Et puis et peut-être surtout, les élus ont pris le temps d'aplanir les nombreuses difficultés auxquelles nous étions confrontés.

Dans le cadre de votre projet, vous avez fait appel à ADEL, l'Association D'aide à l'Emploi Local; comment cela s'est-il passé ?

Le rôle d'ADEL a été central à travers nos entretiens avec Monsieur RICARD qui nous a aidés notamment à mettre en place notre budget prévisionnel, ce qui nous était totalement étranger. Par la suite ADEL nous a consenti un prêt significatif pour l'achat des matériels indispensables destinés à la puériculture. À noter qu'il s'agit d'un prêt sans intérêt.

Conseillerez-vous à d'autres personnes ayant un projet de prendre contact avec ADEL ?

Les membres d'Adel sont des gens d'expériences compétents dans le domaine de la création et du développement des activités. Les entretiens se déroulent dans un cadre amical et les conseils sont pertinents. Nous recommandons chaleureusement aux porteurs de projets de faire appel à ADEL.



Horaires de la MAM :

Lundi / Jeudi : 7h – 18h 30

Vendredi : 7h – 18h

Contact : mamtitebouille@gmail.com

A.D.E.L.

Mairie de Baurech

1400 route de Malagar

33880 BAURECH

Tél : 05 56 21 31 54

FORUM DES ASSOCIATIONS

Samedi 11 septembre, Baurech, en partenariat avec Cambes, recevait le forum des associations de leurs communes ainsi que celles des communes voisines.

Le temps clément a permis d'organiser la manifestation sous le préau de l'école.

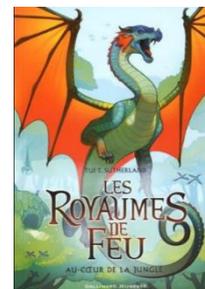
Beaucoup plus d'exposants que les autres années : environ 25 associations étaient présentes, regroupant des activités très diversifiées : jeunesse, sports, environnement, qualité de vie, danse, culture.

Cela a permis aux visiteurs de constater la vitalité de la vie associative autour de nous.

CLUB DE LECTURE

Les nouveautés :

- * Au service de la couronne – Geoffroy de PENNART
 - * Les royaumes de feu – Tui T. SUTHERLAND
 - * Boucle d'or et les 3 ours – racontée par Marlène JOBERT
 - * Histoires de la petite souris à lire avec papa et maman – Emmanuelle LEPETIT
- Horaires Mardi 16h - 18h Samedi 10h30 - 12h



CLUB DE L'AMITIÉ



Après ce temps d'arrêt forcé, c'est avec joie que nous reprenons nos après-midis au club. Rejoignez-nous les 2^{ème} et 4^{ème} jeudis de chaque mois à la maison des associations. Convivialité et bonne humeur au rendez-vous !

ÉCOLE

La rentrée scolaire :

Cette rentrée s'est déroulée sous protocole sanitaire de niveau 2 ou jaune de l'Éducation Nationale qui impose le port du masque et la mise en œuvre de gestes barrière (lavage des mains, aération des locaux et limitation du brassage entre groupes sanitaires).

93 élèves répartis sur 4 classes, soit 4 de plus que l'année scolaire précédente, ont été accueillis le 2 septembre.

Malgré toutes les consignes respectées, la classe GS/CP a fermé durant 7 jours en raison d'un cas avéré de Covid chez un élève ; aucun autre cas positif n'a été recensé.

2 nouvelles enseignantes (remplaçante et contractuelle) ont rejoint l'équipe éducative.

Le plan d'équipement numérique se poursuit avec la participation de l'Etat pour moitié.

Un effort tout particulier a été porté sur les fournitures scolaires (notamment en sciences et mathématiques), le matériel pédagogique (ressources en littérature, équipements sportifs) et le renouvellement de mobilier.

La municipalité, en collaboration étroite avec l'équipe enseignante, a installé le potager destiné aux enfants de l'école et du club nature intercommunal (délimitation des platebandes, cabane pour les outils...).

Une nouvelle fontaine a été installée dans la partie basse de la cour. Le projet de toilettes supplémentaires a été engagé.

La restauration scolaire :

Le service est assuré exclusivement dans le réfectoire et comprend 2 services (12h et 13h).

Cette organisation tient compte du protocole sanitaire : le brassage des élèves reste limité et chaque service respecte les groupes classes.

La municipalité a décidé de mettre en œuvre dès la rentrée scolaire la loi "EGalim" (loi du 30/10/2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous) alors qu'elle ne devient obligatoire qu'au 1^{er}/01/2022. Son objectif est l'utilisation de 50% de produits durables ou sous signe d'origine ou de qualité (AOP, IGP...) dont au moins 20% de produits bio.

Notre fournisseur, la société Ansamble, nous accompagne dans cette démarche et travaille déjà avec des fournisseurs locaux. Sur notre proposition, le maraîcher de Baurech est référencé depuis le 1^{er} septembre.

Pour faire suite à la démarche qualité déjà engagée, il a été décidé de maintenir les 5 éléments composant le menu : l'entrée, le plat principal, les légumes ou féculents, le produit laitier et le dessert de façon à respecter l'équilibre alimentaire et l'apport nutritionnel.

Conséquence de ce choix : le tarif inchangé depuis 2017 a été porté à 2,80€ par repas pour les enfants. Nous souhaitons une année de réussite à tous, petits et grands.

Du nouveau aux passages piétons !

Pose des nouvelles jardinières pour sécuriser les passages piétons.



LA MAIRIE VOUS INFORME

Nous aimons la nature !

Mais quelles sont les règles pour l'entretien des arbres et des haies mitoyens ?

Le code civil, et notamment les articles 671, 672 et 673 prévoit que les arbres et arbustes, s'ils ont une hauteur supérieure à 2 m, doivent être plantés à une distance minimale de 2 m de la limite de propriété ; si la hauteur est inférieure à 2m, on retient une distance minimale de 0,50m. La distance de plantation se calcule de la limite séparative au centre de l'arbre. La hauteur se mesure du sol à la pointe de la plante.



Les haies peuvent être à l'origine de nombreux différends entre voisins. Le PLU de la commune prévoit que ".....".

La plupart des contentieux porte sur l'ombre portée de la haie ou les dégâts causés par les racines ou l'absence d'entretien.

Quoi qu'il en soit un règlement à l'amiable et calme reste toujours préférable !



MOUSTIQUE TIGRE

80% du territoire de Gironde est désormais envahi par le moustique tigre, porteur de virus tels que chikungunya, dengue et zika. À terme, tout le territoire français connaîtra cette situation.

Comment se reproduit le moustique tigre ?

La femelle peut fabriquer 75 à 100 larves par ponte (1 ponte tous les 4 jours).

Leurs lieux de prédilection sont les endroits artificiels qui présentent une paroi verticale au-dessus d'un niveau d'eau (en aucun cas, marais, lacs comme pour les autres moustiques) et aussi les pneus de véhicule.



Comment lutter contre le moustique tigre ?

Les actions au quotidien chez soi :

- ✚ Éliminer tout stockage d'eau en récipients ou recouvrir les récipients de moustiquaire
- ✚ Supprimer les soucoupes pour bacs à plantes

Comment se protéger du moustique tigre ?

Répulsifs cutanés recommandés par l'OMS :

- ✚ DEET-IR3535-KBR3023-PMDRBO
- ✚ Moustiquaire pour les bébés
- ✚ Diffuseurs (esbiothrine interdite en Europe)

Les autres dispositifs n'ont pas démontré d'efficacité (bracelets, huiles essentielles, Ultrasons)

NOS ENFANTS ET L'INTERNET ?

"La forte hausse du temps passé par les enfants et les jeunes devant les écrans suscite de plus en plus d'inquiétudes – UNICEF" *Déclaration de la Directrice générale de l'UNICEF, Henrietta FORE, à l'occasion de la Journée pour un Internet plus sûr.*

L'accès aux écrans croissant et parfois non contrôlé peut exposer les enfants à des risques, notamment le cyber-harcèlement et la pornographie.

En février 2021, grâce à une action commune des pouvoirs publics, des associations et des entreprises la création d'une plate-forme d'information à destination des parents a vu le jour :

"Je protège mon enfant de la pornographie"

Ce site propose pour les parents des outils pour lutter contre l'exposition des mineurs aux contenus pornographiques en ligne. Une foire aux questions, et de nombreuses ressources documentaires sont à la disposition des internautes :

La plupart des FAI (Fournisseurs d'Accès à Internet) proposent également un accompagnement à destination des parents (Orange par exemple)



Pour plus d'information, liens ci-dessous, cette liste n'est pas exhaustive :

<https://www.e-enfance.org/>

<https://jeprotegemonenfant.gouv.fr/>

<https://www.unicef.org/fr>

<https://www.youtube.com/watch?v=zUW3JyL-tYsQ>

NOS AMIS LES BÊTES AIMENT LA LIBERTÉ : quoi de plus normal !

Mais attention aux incidents qui pourraient exposer votre responsabilité

Aucune réglementation n'interdit qu'un chien soit tenu en laisse, de manière générale (c'est-à-dire que cela dépend des cas, et des situations), si ce n'est **le règlement sanitaire départemental**, qui prévoit généralement que les chiens doivent être tenus en **laisse pour "circuler" sur la voie publique, en zone urbaine.**

- **Promener son chien sans laisse suppose qu'il est éduqué et vous obéit**

Au-delà des risques pour votre responsabilité civile, votre animal peut être victime des nombreux accidents, constatés régulièrement aux services des urgences.

- **Les accidents de la voie publique**

Des accidents de la voie publique impliquant des chiens peuvent arriver. Avec une voiture, un bus, un vélo, ou même avec une trottinette électrique, le choc peut être violent et avoir de lourdes conséquences.

Si vous promenez votre chien sans laisse, et que ce dernier est victime d'un accident de ce type, sachez que la responsabilité vous incombe (article 1234 du Code Civil). Même si le code de la route explique que le conducteur doit rester maître de son véhicule, la divagation de votre chien vous renvoie à votre responsabilité.

- **Les bagarres entre congénères**

Si aucun des deux chiens n'est tenu en laisse, les torts sont partagés, quelque soient les dégâts sur l'un et l'autre des animaux. Ce n'est pas le plus gros chien qui est en tort, contrairement à ce que l'on pourrait imaginer.

Si seul l'un des deux chiens n'est pas tenu en laisse, c'est son propriétaire qui sera responsable civilement et financièrement des complications sur la victime.

Attention à tenir fermement la laisse de votre chien, et à ne pas vous laisser surprendre par un départ en trombe de votre animal. Leur flair permet aux chiens de détecter un congénère bien avant que l'œil humain le voie.

Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

Par délibération en date du 10 janvier 2017, le conseil municipal a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU). La démarche implique au préalable l'établissement d'un diagnostic territorial complet. Cette étude comporte plusieurs volets, liés à l'analyse de l'environnement, des espaces bâtis et des paysages ou au traitement de données socio-démographiques ou économiques. Elle doit également permettre un bilan du précédent document d'urbanisme et des conséquences de son application sur le territoire communal.

A l'issue de ce diagnostic qui définit les grands enjeux du territoire, la réflexion du conseil municipal s'est portée sur l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Celui-ci permet de dégager des pistes d'amélioration afin d'orienter la commune vers un développement plus économe vis-à-vis de la ressource foncière, permettant notamment de diminuer les besoins en déplacements automobiles et de proposer des solutions adaptées à la diversité des besoins en termes de logement, d'équipement ou de développement économique et d'emploi.

Un débat sans vote du PADD a eu lieu le jeudi 23 septembre à la suite de la réunion publique organisée par la Commune le 15 septembre dont l'objet a été de recueillir des observations des habitants sur sa première version.

Ainsi, les ambitions communales retranscrites dans le PADD prévoient d'atteindre à l'horizon 2031 les objectifs suivants :

- la maîtrise de la croissance démographique : **l'objectif étant d'accueillir un maximum de 76 habitants supplémentaires entre 2021 et 2031, soit 1.6%/an, un rythme nettement moins important qu'entre 2013 et 2018 (2.5%);**
- un développement urbain maîtrisé et respectueux de l'environnement, principalement centré sur les secteurs raccordés au réseau collectif d'assainissement (en zone urbaine)
- un développement locatif en terme d'habitat ;
- une préservation des terres agricoles et naturelles ;
- l'optimisation des enveloppes urbaines existantes en privilégiant le renouvellement urbain au centre-bourg dans le respect de ses qualités architecturales et paysagères;
- la conservation d'un tissu pavillonnaire dans les hameaux en favorisant une cohérence paysagère entre les opérations,
- une exigence de qualité environnementale et paysagère dans les nouvelles opérations d'urbanisme ;
- la confirmation du rôle de BAURECH dans le soutien au développement économique local, notamment en faveur de l'artisanat et des services, par l'extension de la zone d'activités artisanale de *La Lande* ;
- la mise en œuvre de conditions favorables à l'accueil d'entreprises et à la sédentarisation des actifs locaux ;
- le développement limité d'hébergements touristiques sur le lac et des activités à proximité du lac, dans le respect des prescriptions du Plan de Prévention du Risque Inondation imposant des installations démontables à proximité du lac.

En définitive, l'équipe municipale envisage de produire environ une trentaine de logements, accueillant ainsi environ 76 habitants supplémentaires, représentant une population d'environ 974 habitants à l'horizon 2031. Un besoin en foncier d'environ 3 hectares dédiés à l'accueil d'une nouvelle population et de près de 3 hectares pour l'extension de la Zone d'Activité de La Lande est donc nécessaire afin de parvenir aux objectifs escomptés dans le PADD.

A présent, la prochaine étape du PLU consiste à apporter des évolutions au règlement écrit et graphique en vigueur dans le but de concrétiser les objectifs poursuivis dans le PADD.

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD) : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Clé de voûte du PLU, le PADD exprime, de manière synthétique et pédagogique; le projet politique de la commune de Baurech à l'horizon 2031. Comme son nom l'indique, il doit faire sien les grands principes du Développement Durable définis par le Grenelle de l'Environnement et les décliner à l'échelle communale.

La commune prévoit 78 habitants supplémentaires entre 2021 et 2031, soit 1.6%/an, soit un rythme nettement moins important qu'entre 2013 et 2018 pour une production d'environ 3 logements/an en résidences principales entre 2021 et 2031.

ORIENTATION POLITIQUE N°1 : RÉDUIRE LA DÉPENDANCE À LA MÉTROPOLE EN CONTRIBUANT AU DYNAMISME ÉCONOMIQUE DU BASSIN DE VIE PAR L'ACCUEIL DE NOUVELLES ACTIVITÉS ET EMPLOIS SUR LA COMMUNE

Axe 1 : Poursuivre et valoriser les activités agricoles et viticoles



Axe 2 : Développer les excursions et les séjours sur le territoire, en valorisant notamment les activités autour du lac



Axe 3 : Inviter des entreprises à s'implanter sur le territoire



ORIENTATION POLITIQUE N°2 : ORGANISER UN MAILLAGE DES PÔLES DE VIE EN PROMOUVANT LA MOBILITÉ DOUCE, LA MAÎTRISE D'UN DÉVELOPPEMENT URBAIN ET LA VALORISATION DES ÉQUIPEMENTS EXISTANTS

Axe 1 : Garantir les conditions d'un cœur de bourg accueillant et attractif tout en affirmant la fonction d'équilibre des hameaux



Axe 2 : Favoriser l'accès au logement pour tous dans le respect du cadre paysager



Axe 3 : Faciliter l'accès aux équipements et à la mobilité pour tous



Axe 4 : Faciliter le développement des communications



ORIENTATION POLITIQUE N°3 : RENFORCER L'IDENTITÉ BAURECHAISE ACTUELLE À TRAVERS SES PAYSAGES, SON ENVIRONNEMENT, SON PATRIMOINE ET UN CADRE DE VIE QUALITATIF

Axe 1 : Préserver l'environnement et les paysages identitaires



Axe 2 : Limiter la banalisation du paysage



Axe 3 : Valoriser le cadre de vie et développer le territoire à travers la dimension environnementale et paysagère



LE CARNET

Naissances

PLAUDET VINCENT Joséphine	6 février 2021
LAVAUD Léo, Dante, Franck	14 mars 2021
SOMARRIBA Léon, Oscar, Frederic	18 mars 2021
MAZOUFFRE Alice, Philippine	8 mai 2021
SANTANA AYALA Yael, Ernesto	22 mai 2021
NOBS Estelle	17 septembre 2021
ESPES Lucy	2 octobre 2021



Mariages

MANSOUR Boumedienne et PORTELLI Sophie	16 juin 2021
BILLAULT Vincent et BÉDOT Laurie-Anne	17 juillet 2021
VINCENT Guillaume et PLAUDET Vanessa	31 juillet 2021
SIMOES GARCIA Jean José et DESMAZIÈRES Emmanuel	10 août 2021
BRUN Damien et IRIONDO Mélanie	20 août 2021
ARDEVEN Julien et JEHANNIN Sarah	11 septembre 2021
BAGEL David et SARMIENTO MANTILLA Laura	16 octobre 2021



Décès

LASSERRE Anne Marie épouse JAUBERT 24 septembre 2021



CULTURE D'ANTAN À BAURECH

Il fut un temps où se produisaient à Baurech
des artistes prestigieux.

Constatez par vous-même dans cet article
trouvé dans le journal

"La Petite Gironde" du 4 juin 1915

Vous remarquerez également que les moyens
de transports étaient tout autre.

Et que les secrétaires de mairie étaient déjà en
place pour vous accueillir.

Le « Barbier de Séville » à Baurech

Dimanche 6 juin, à 14 h. 30, représentation extraordinaire du « Barbier de Séville », avec costumes et décors. Voici la distribution : Rosine, Mme Dyna-Boumer (Opéra de Marseille); Almaviva, M. Jolbert (Grand-Théâtre de Lyon); Figaro, M. Gerbert (Trianon-Lyrique); Basile, M. Sellier (Opéra de Paris); Bartholo. M. Flavien (Opéra-Comique); Pédrolle, officier, M. La-barthe (Opéra de Marseille).

Moyens de transport, Tramways de Bordeaux à Cadillac :

Aller : départ de Bordeaux, à 13 h. 20; arrivée à Baurech, à 14 h. 20; départ de Cadillac, à 11 h. 30; arrivée à Baurech, à 12 h. 50.

Retour : départ de Baurech sur Bordeaux, à 17 h. 30; arrivée à Bordeaux, à 18 h. 30; départ de Baurech sur Cadillac, à 18 h. 39; arrivée à Cadillac, à 19 h. 40.

Le prix des places pour « le Barbier de Séville » est fixé comme suit : premières, 2 fr. 50; secondes, 1 fr. 50; troisièmes, 0 fr. 75. Les enfants au-dessous de douze ans ne paieront que demi-place dans les trois catégories. On pourra retenir ses places à l'avance sans augmentation de prix en s'adressant aux secrétaires des mairies de Cambes et Baurech.